



**ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES
TECHNIQUES DU QUÉBEC**

**POUR UNE PLEINE RECONNAISSANCE
DU DROIT AU LOGEMENT**

**MÉMOIRE PRÉPARÉ DANS LE CADRE DE
LA CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE
CHARTRE MONTRÉLAISE DES DROITS
ET DES RESPONSABILITÉS**

Avril 2004

TABLE DES MATIÈRES

1.	L'ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUÉBEC (AGRTQ)	p. 3
	Les GRT : catalyseurs du développement	p. 3
2.	NOTRE INTÉRÊT POUR LE PROJET DE CHARTE	p. 4
3.	COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	p. 5
	Importance du logement	p. 5
	Pénurie de logements	p. 5
	Enjeu spécifique du développement	p. 6
4.	NOS PRÉOCCUPATIONS QUANT AU TEXTE DU PROJET ET NOS SUGGESTIONS POUR L'AMÉLIORER	p. 6
	Populations vulnérables	p. 6
	Notion d'abordabilité	p. 7
	Intégration sociale	p. 8
5.	EN GUISE DE CONCLUSION	p. 9
	LISTE DE NOS MEMBRES	p. 10

1. L'ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUÉBEC (AGRTQ)

L'AGRTQ est un regroupement (sans but lucratif) de 25 groupes de ressources techniques (GRT) répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Quatre de ses membres interviennent sur le territoire montréalais.

Notre contribution à l'élaboration, au maintien et à l'amélioration des différents programmes d'aide au logement communautaire (coopératives et organismes sans but lucratif en habitation) est importante : nos liens étroits et constants avec nos membres nous assurent une connaissance dynamique des besoins du milieu ainsi que des contraintes liées au développement des projets.

Nous siégeons et participons activement aux travaux des organisations suivantes :

- ? Fonds québécois d'habitation communautaire
- Alliance de recherche université-communauté en Économie sociale (ARUC-ÉS)

Nous sommes membres de :

- Chantier de l'Économie sociale
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC)
- Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU)

Les GRT : catalyseurs du développement

Depuis 1975, les GRT ont été un apport essentiel au développement du logement communautaire au Québec. Nés des grands mouvements de revitalisation des quartiers des années '70 et surtout de la volonté des milieux de prendre le contrôle de leurs conditions d'habitat, les GRT sont rapidement devenus la pierre angulaire du développement local en terme de logement communautaire. Depuis 1975, les GRT ont contribué à la réalisation de quelque 40 000 logements coopératifs et sans but lucratif, sur l'ensemble du territoire québécois. Les GRT accompagnent également les organismes dans le développement de projets d'acquisition et de rénovation d'immeubles destinés à loger des organismes communautaires et sans but lucratif et dans le développement de centres de la petite enfance.

Les GRT interviennent sous l'angle de la responsabilisation et de la prise en charge par les résidants, par les milieux, de leurs conditions de logement. Nos interventions sont globales c'est-à-dire qu'elles prennent en compte l'ensemble des problématiques en cause.

Les GRT agissent auprès des ménages locataires à revenu faible ou modeste. Ils ont développé une approche collective et communautaire. Elle est collective parce que centrée sur le groupe et ses composantes et communautaire du fait qu'elle est issue du milieu et axée sur la recherche d'un rayonnement et d'un effet multiplicateur dans l'environnement.

"Cette approche est basée sur les concepts suivants:

- *le contrôle démocratique;*
- *la primauté de l'humain;*
- *la création d'une richesse collective.*

*Ainsi, le **contrôle démocratique** permet aux ménages locataires de prendre collectivement des décisions concernant leur habitat.*

*La **primauté de l'humain** dirige l'intervention vers la satisfaction des besoins des personnes avant toute chose et préconise une action sur mesure.*

*La **création d'une richesse collective** traduit les impacts socio-économiques de l'intervention dans un milieu."¹*

Au quotidien, les pratiques d'intervention mises de l'avant ont pour but de **favoriser l'autonomie et la prise en charge**.

Les GRT sont des agents actifs de revitalisation des communautés. En étant hautement spécialisés et en lien étroit avec leur milieu, ils sont en mesure de répondre rapidement aux défis de développement qui se posent localement et régionalement.

2. NOTRE INTÉRÊT POUR LE PROJET DE CHARTE

L'AGRTQ salue l'initiative de l'administration municipale de doter la ville d'une Charte montréalaise des droits et responsabilités. Bien que cet instrument n'ait pas d'effets obligatoires, il n'en demeure pas moins un dispositif qui peut jouer un rôle appréciable dans une cité libre et démocratique. L'aspect déclaratoire de la Charte lui confère tout de même la capacité d'influencer la concrétisation des droits des citoyennes et des citoyens. Quoique le document ne puisse ouvrir la voie pour un recours devant les tribunaux, la possibilité de s'adresser à l'ombudsman pour invoquer une atteinte à un droit porte à croire que la Charte ne sera pas sans conséquences directes pour les montréalaises et les montréalais.

Même si elle ne finance pas l'essentiel des logements sociaux sur son territoire et n'est pas responsable de l'élaboration des programmes de développement, la ville influence beaucoup les politiques québécoises en matière d'habitation. La Charte des droits et responsabilités peut jouer un rôle référence important à cet égard.

L'Association a pris connaissance de l'ensemble du document, mais concentrera ses commentaires sur le chapitre 2 portant sur la vie économique et sociale et plus spécifiquement sur les dispositions concernant le logement social et communautaire aux articles 15 c) et d).

¹ AGRTQ, *Cadre de référence à l'intervention*, mars 1998, p.5.

3. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Importance du logement

D'une certaine façon, le projet de Charte accorde une place importante au logement social et communautaire. Il ne saurait en être autrement puisque le logement joue un rôle central dans l'exercice des droits économiques et sociaux. Dans un de ses écrits², la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) définit ainsi le logement :

" Le logement joue un rôle central dans la vie des ménages : il est à la fois le poste budgétaire le plus lourd et un bien qui revêt dans la vie des personnes une signification physique et symbolique particulièrement importante :

"Le logement est d'abord un abri, mais il est beaucoup plus que ça : c'est le cœur d'une réalité complexe à partir de laquelle la vie tout simplement, puis la vie en société, devient possible. À tel point que lorsqu'une personne n'arrive plus à se loger, elle tombe dans la catégorie la plus démunie et la plus extérieure à la société qui soit, et souvent, à brève échéance, à la vie même : celle des sans abri.

Le logement c'est le lieu de la vie privée, de l'intimité : c'est souvent le seul lieu véritablement à soi. C'est aussi le lieu de la famille, de l'enfance, des expériences et des souvenirs de base, le lieu de l'apprentissage des valeurs et du développement de la personnalité.

Mais c'est aussi le point d'insertion dans un ensemble plus vaste : le logement situe les individus dans un environnement, un quartier avec ses services, ses écoles, les possibilités qu'il offre d'accéder au travail, à une vie sociale élargie "

Pénurie de logements

Montréal vit actuellement et depuis plus de trois ans une pénurie de logements locatifs à prix accessible pour les ménages à faible et modeste revenu. Le taux général d'inoccupation à Montréal est présentement de 1% . Selon les chiffres de la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL), le taux d'inoccupation des logements bas de gamme (à coût abordable) est de 0.6%. Il est loin du point d'équilibre généralement fixé à 3%. Cette pénurie exerce une pression à la hausse sur les coûts de loyer. Les difficultés de disponibilités engendrent donc des problèmes importants d'abordabilité.

Selon les experts du marché de l'habitation, la situation risque de durer plusieurs années encore, notamment à cause de la formation importante de nouveaux ménages, de la recrudescence des ménages d'un seul adulte et du marché de la construction qui est principalement orienté vers la production de logements haut de gamme.

² A. Ledoyen et M. Garon, *Les interventions dans le domaine du logement : une pierre angulaire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, Mémoire de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Direction de la recherche et de la planification) présenté à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, octobre 2002, p.12.

Les ménages montréalais ont un revenu médian de 27 264 \$. De ces ménages, 37,5% consacrent 30% et plus de leur revenu pour assumer leur coût de loyer - pour 18,8 % c'est 50% de leur revenu qui est englouti dans la facture logement³.

Enjeu spécifique du développement

L'Association croit que le développement du parc de logements sociaux et communautaires est l'enjeu majeur des prochaines années à Montréal afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Ce développement est tributaire des investissements des gouvernements provincial et fédéral et de la mise sur pied de programmes québécois. Montréal assumant présentement 15% des coûts reliés au développement dans le cadre de l'Opération Solidarité 5 000 logements en cours. Au-delà de l'aspect financement du développement et de la compétence portant sur le logement social découlant de *la Charte de la ville de Montréal*⁴, Montréal agit comme ville mandataire dans la réalisation des programmes du gouvernement du Québec et, à ce titre, joue un rôle important dans la mise en œuvre des droits relatifs à un logement décent à coût abordable pour ses citoyens. C'est surtout sous cet angle, correspondant à l'expertise des GRT, que la proposition de Charte a été analysée par l'AGRTQ.

4. NOS PRÉOCCUPATIONS QUANT AU TEXTE DU PROJET ET NOS SUGGESTIONS POUR L'AMÉLIORER

Populations vulnérables

Le texte des articles 15 c) et 15 d) se lit comme suit :

"Engagements"

"Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyens et les citoyennes de leurs droits économiques et sociaux, la Ville de Montréal s'engage :

[...]

c) à considérer dans la mise en œuvre des droits relatifs au logement et à un abri, les besoins particuliers des populations vulnérables, notamment ceux des familles, des personnes âgées et de celles atteintes d'un handicap physique ou mental ;

d) à maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable " ;

[...]

On utilise les mots "besoins particuliers des populations vulnérables" suivis d'exemples non exhaustifs à l'article 15 c) en lien avec la mise en œuvre du droit au logement et on utilise à nouveau les mots "populations vulnérables" en lien avec la mise en œuvre des programme. Ces mots pourraient être interprétés restrictivement. On pourrait ne s'en tenir qu'aux populations citées en exemple, malgré la présence du mot notamment. Les mots utilisés ne semblent pas être suffisamment explicites pour traduire la réalité des ménages aux prises avec un problème de respect du droit au logement.

³ Dossier noir , logement et pauvreté au Québec, Front d'action populaire en réaménagement urbain, janvier 2004.

⁴ Article 87 (5).

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans l'ouvrage précité⁵ dresse le portrait des plaintes de discrimination liées au logement reçues en 2001-2002. La CDPDJ réfère effectivement aux difficultés vécues par les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées, mais aussi à d'autres types de ménages qui sont l'objet de discrimination systémique. En fait, la CDPDJ conclut que la pauvreté est le dénominateur commun qui lie les personnes vulnérables :

"Tout indique que les exclus du logement, qu'il s'agisse de femmes monoparentales, d'ainés, de membres de certaines communautés ethnoculturelles ou d'autres, ont comme dénominateur commun la pauvreté. Ajoutons que les familles avec enfants sont particulièrement vulnérables à la discrimination dans le logement, surtout si elles ont des revenus modestes et a fortiori, si ces revenus sont faibles. Parallèlement, certains groupes plus vulnérables ou qui présentent des besoins particuliers continuent de croître : personnes âgées, nouveaux arrivants.

[...]

Or, non seulement les personnes de condition sociale plus défavorisée sont davantage victimes de cette discrimination, mais celle-ci est la source d'un appauvrissement et d'une marginalisation grandissants des ménages. Ainsi, non seulement la pauvreté affecte la réalisation du droit à se loger décentement, mais l'incapacité de se loger de façon décente, c'est-à-dire à un prix abordable et d'une façon qui permet de répondre à ses besoins de base, accentue encore la situation de pauvreté et d'exclusion sociale des personnes. Les interventions dans le domaine du logement doivent donc être perçues comme une pierre angulaire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : intervenir sur le logement, c'est intervenir au cœur du processus de production de la pauvreté. "

En référant plutôt aux ménages qui ont un problème d'accessibilité financière à un logement, les exemples deviendraient superflus et on éviterait ainsi que le texte de la Charte ne soit interprété de façon restrictive. Qui plus est, un plus grand nombre de ménages qui vivent des difficultés de logement pourrait s'y reconnaître. Les articles 15 c) et 15 d) pourraient se lire de la façon suivante :

c) à considérer dans la mise en œuvre des droits relatifs au logement et à un abri, les besoins particuliers des populations vulnérables soit les ménages à revenu faible ou modeste ;

d) à maintenir avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables, soit les ménages à revenu faible et modeste, favorisant l'accès à un logement convenable et abordable ;

Notion d'abordabilité

L'article 15 d) réfère à des mesures d'aide favorisant l'accès à un logement convenable et abordable. Bien que le vocable abordable soit utilisé fréquemment depuis quelques années, un programme de développement porte même ce nom, cette notion reste imprécise. Le terme abordable renvoie à la notion de prix raisonnable. Or un prix raisonnable est sujet à interprétation en fonction du marché et du produit. Il devrait plutôt être soupesé en fonction des revenus d'un ménage. Les documents internationaux⁶ parlent plutôt de capacité de payer ou de "coûts afférents au logement qui ne sont pas disproportionnés aux revenus"⁷ La capacité de payer réfère directement aux revenus des ménages.

⁵ A. Ledoyen et M. Garon, *op cit*, p. 13 à 26.

⁶ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, (1976) cité par A. Ledoyen et M. Garon, *op cit*, p. 3.

⁷ A. Ledoyen et M. Garon, *op cit*, p. 3 et 4.

Modifier l'article 15d) afin de remplacer "logement convenable et abordable" par "logement convenable et correspondant à la capacité de payer de ces ménages " serait la suite logique de la modification proposée à la définition de populations vulnérables. L'article pourrait se lire comme suit:

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyens et les citoyennes de leurs droits économiques et sociaux, la Ville de Montréal s'engage :

[...]

d) à maintenir avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables, soit les ménages à revenu faible et modeste, favorisant l'accès à un logement convenable et correspondant à la capacité de payer de ces ménages ;

Intégration sociale

Les GRT, depuis leur début, ont utilisé une approche favorisant l'autonomie et la prise en charge des ménages locataires. Ils ont choisi de réaliser des projets d'habitation communautaire sous forme de coopératives et d'organismes sans but lucratif en habitation afin de permettre aux résidants et aux communautés de contrôler leurs conditions de logement. Ces projets ont été conçus pour s'intégrer harmonieusement dans le milieu environnant. Cette philosophie d'intervention est basée sur une approche globale qui considère le logement comme un élément pivot de l'intégration sociale des ménages.

La CDPDJ aborde ainsi la question du logement en tant qu'élément important d'intégration sociale :

" Les grandes inégalités constatées dans l'accès au logement s'accompagnent de chances inégales d'intégration sociale. Autant à moyen et long terme qu'à court terme, ces inégalités, en plus de mettre en relief des atteintes potentielles aux droits fondamentaux des individus et des familles, compromettent l'intégration et donc le développement durable de notre société. Loin d'être une entité abstraite, composée de foules plus ou moins anonymes, une société se compose d'unités concrètes qui évoluent dans des environnements physiques et culturelles qui conditionnent la solidarité et la cohésion sociales. C'est l'intégration qu'il faut favoriser à tout prix pour reconstruire la cohésion et la solidarité sociales, l'intégration des individus, des ménages, des groupes d'exclus, la participation sociale, économique et culturelle, la "citoyenneté", pour utiliser un terme en vogue, mais qui a une signification précise dans ce contexte. L'exercice du droit à un logement renvoie non seulement à un logement physique décent, mais à un logement apte à permettre l'intégration de tous dans le courant majoritaire de la vie sociale et culturelle.

[...] En bref, il faudra se donner comme objectif de prendre des mesures qui, tout en facilitant l'accès au logement et à des environnements intéressants pour les couches défavorisées ayant des besoins impérieux de logement, favorisent en même temps la mixité sociale et la revitalisation des quartiers.⁸"

"L'empowerment" des résidants et des communautés visé par la formule d'habitat collectif développée par les GRT, ainsi que la mixité sociale favorisée par l'actuelle structure des programmes de développement sont, du point de vue de l'Association, des éléments intimement liés à la reconnaissance du plein droit à un logement suffisant. Ces deux principes sont absents du projet de

⁸ A. Ledoyen et M. Garon, *op cit*, p. 30 et 31.

Charte. Leur ajout semble essentiel pour donner tout son sens à l'exercice du droit à un logement. Ci-après l'amendement proposé :

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyens et les citoyennes de leurs droits économiques et sociaux, la Ville de Montréal s'engage :

[...]

15 d) i) à favoriser, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables, soit les ménages à revenu faible et modeste, qui visent l'autonomie et la prise en charge de leurs conditions de logement ainsi que leur intégration sociale ;

5. EN GUISE DE CONCLUSION...

En guise de conclusion nous soulignons de façon succincte les éléments qui nous apparaissent devoir être modifiés pour que la section portant sur le droit au logement de la Charte montréalaise des droits et responsabilités soit de nature à favoriser une pleine reconnaissance de ce droit économique et social :

- ? L'expression "populations vulnérables" devrait être définie comme étant les **ménages à revenu faible ou modeste** au lieu d'être suivie d'exemples. Ainsi, le droit au logement serait plus justement illustré comme étant "la pierre angulaire" de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- ? L'expression "logement convenable et abordable" devrait être remplacée par les mots **logement convenable et correspondant à la capacité de payer des ménages**. La capacité de payer a l'avantage de référer directement aux ménages concernés au lieu de renvoyer à ce qui est raisonnable compte tenu du marché, du secteur et de la qualité du logement en question ;
- ? La Charte devrait explicitement reconnaître que les mesures d'aide au logement doivent être conçues de façon à favoriser **l'autonomie et la prise en charge des résidents** ainsi que la **mixité sociale** et ce, toujours dans l'optique de prendre en compte le rôle central que joue l'habitat dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion.

0-0-0-0-0-0-0

Les groupes de ressources techniques membres de l'AGRTQ

ACTION HABITATION DE QUÉBEC INC.

799, 5^e Rue
Québec (Québec) G1J 2S6
Tél.: (418) 648-1278
Courriel : grt@actionhabitation.qc.ca

BÂTIR SON QUARTIER

1945, Mullins, # 120
Montréal (Québec) H3K 1N9
Tél.: (514) 933-2755
Courriel : grt@batirsonquartier.com

ENTRAIDE HABITAT ESTRIE

31 rue King Ouest; #410
Sherbrooke (Québec) J1H 1N5
Tél.: (819) 566-6303
Courriel : fche@reseaucoop.com

GROUPE CDH

1000, rue Amherst, bureau 201
Montréal (Québec) H2L 3K5
Tél.: (514) 849-7800
Courriel : groupecdh@videotron.ca

GROUPE D'ANIMATION DU LOGEMENT COMMUNAUTAIRE DE LONGUEUIL

787, Ste-Hélène
Longueuil (Québec) J4K 3R5
Tél.: (450) 674-9921
Courriel : grt@bellnet.ca

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES EN HABITATION DE LA RÉGION DE SOREL

71, de Ramesay, local 212
Sorel (Québec) J3P 3Z1
Tél.: (450) 742-0183
Courriel : grtsorel@mac.com

GROUPE DE RESSOURCES BRICH

30, Racine Est, #110
Chicoutimi (Québec) G7H 1P5
Tél.: (418) 543-6858
Courriel : fechas@qc.aira.com

ATELIER HABITATION MONTRÉAL

5185, boul. St-Laurent
Montréal (Québec) H2T 1R9
Tél.: (514) 270-8488
Courriel : ahm@videotron.ca

CITÉ DES BÂTISSEURS

625, boul. Lafèche, local 301
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél.: (418) 589-6877
Courriel : grtcite@globetrotter.qc.ca

GROUPE ALTERNATIVE LOGEMENT DE SAINT-JEAN

125, rue Jacques-Cartier Nord, #5
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8C9
Tél.: (450) 347-4416
Courriel : grtstjean@qc.aira.com

GROUPE D'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS POPULAIRES DE LANAUDIÈRE

457, rue Laval
Joliette (Québec) J6E 5G9
Tél.: (450) 759-8488
Courriel : galopqc@videotron.ca

GROUPE D'ANIMATION POPULAIRE EN HABITATION DE ST-HYACINTHE

650, rue Girouard Est, bur 117A
St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Y2
Tél.: (450) 774-0769
Courriel : grtsaint-hyacinthe@cgocable.ca

RÉSEAU 2000+ : GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES/ LAVAL ET LAURENTIDES

823, 80^e Avenue
Laval (Québec) H7V 3K1
Tél.: (450) 682-8830
Courriel : grtll@qc.aira.com

1412, chemin de la Montagne Verte
Labelle (Québec) J0T 1H0

Tél.: (819) 686-1111
Courriel : malibele@qc.aira.com

Liste des GRT membres de l'AGRTQ (suite)

GROUPE RESSOURCE HABITATION BEAUCE-AMIANTE

37, Notre-Dame Sud
Thetford-Mines (Québec) G6G 1J1
Tél.: (418) 338-3008
Courriel : grtba@qc.aira.com

HABITATION POPULAIRE DE LA CÔTE DU SUD

118, rue St-Thomas
Montmagny (Québec) G5V 1M2
Tél.: (418) 248-4558
Courriel : hpcs@globetrotter.qc.ca

GROUPE RESSOURCE EN LOGEMENTS COLLECTIFS GASPÉSIE/ILES-DE-LA-MADELEINE

540, boul. Perron Est - C.P. 1330
Maria (Québec) G0C 1Y0
Tél.: (418) 759-3216
Courriel : grlcgim@globetrotter.net

189, Jacques-Cartier, #7
Gaspé (Québec) G4X 2P8
Tél.: (418) 368-1355
Courriel : grlcgaspe@globetrotter.net

ROMEL

6555, Côte-des-Neiges, bureau 400
Montréal (Québec) H3S 2A6
Tél.: (514) 341-1057
Courriel : grt@romel-montreal.ca

SOSACO

155, Boul. Charest est
Québec (Québec) G1K 3G6
Tél.: (418) 648-1354
Courriel : sosaco@fechaqc.qc.ca

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES HABITATION LÉVY

52, Côte du Passage
Lévis (Québec) G6V 5S7
Tél.: (418) 833-6652
Courriel : grthabitationlevy@qc.aira.com

HABITATION POPULAIRE SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN

25, rue Néron, bureau 200
Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
Tél.: (418) 543-9670
Courriel: grthp@vl.videotron.ca

GRT DES DEUX RIVES

247 A, Lindsay
Drummondville (Québec) J2C 1P2
Tél. : (819) 477-6986
Courriel : fechmacq@qc.aira.com

LE GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES ABITIBI-TÉMISCAMINGUE- UNGAVA

42, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2K6
Tél.: (819) 732-3956
Courriel : grt-atu@cableamos.com

HABITATIONS POPULAIRES DE L'EST

12, rue St-Pierre, #10
Rimouski (Québec) G5L 1T3
Tél.: (418) 722-8535
Courriel : atena@globetrotter.qc.ca

LOGE-ACTION OUTAOUAIS

Carré Picadilly, 178, boul. Gréber, suite 105
Gatineau (Québec) J8T 6Z6
Tél. : (819) 243-3717
Courriel: sforget@videotron.net

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DU SUD-OUEST

85-C, Chemin Larocque
Valleyfield (Québec) J6T 4A9
Tél.: (450) 373-7067
Courriel : grtso@bellnet.ca